

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du LUNDI 7 OCTOBRE 2013 A 20 HEURES 30.**

Présidente : Mme Devaux

Présents : Mme Devaux, Mr Lefèvre, Mr Bigot, Mr Brunet, Mr Jouselain, Mr Taugourdeau, Mr Lemaître, Mme Cochet, Mr Guillet, Mme Lemoine, Mr Chessé, Mr Hamon, Mr Boussin.

Absents : Mme Pontouis, excusée, Mr Thegner, excusé,

Convocations expédiées le : 01/10/2013

Compte-rendu affiché le : 11/10/2013

. Approbation du Compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

**VENTE DES LOGEMENTS DU PATRIMOINE DE MAINE ET LOIRE HABITAT :**

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'entretien qu'elle a eu avec des responsables de Maine et Loire Habitat, lesquels l'ont informé que 12 logements situés dans la Cité du Clos-Marçais pourraient être proposés à la vente des occupants, ou ascendants, descendants.

Si ces derniers refusent, ils restent locataires occupants.

Cette proposition étant soumise à l'avis du Conseil Municipal, étant souligné que sur un nombre de pavillons proposés à la vente, il est généralement constaté une proportion de 10 à 20 % des locataires occupants qui souhaitent devenir propriétaires, les autres familles gardant alors le statut de locataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

. **AUTORISE** Maine et Loire Habitat à mettre en vente 2 logements sis dans la Cité du Clos-Marçais,

. **CHARGE** Maine et Loire Habitat d'informer le Conseil Municipal des démarches liées à la vente de ses logements.

**RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2012 :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal,

. **en PREND ACTE.**

**Ces différents rapports sont tenus à la disposition du public dans chaque commune.**

**LOCATION DU CENTRE CULTUREL POUR LES ASSOCIATIONS :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en principe chaque association bénéficie d'une seule location gratuite par an du centre culturel. Or, cette disposition n'est pas appliquée et certaines associations qui organisent plusieurs manifestations dans la salle, en bénéficient gracieusement à chaque fois. Il appartient donc, pour l'avenir, de redéfinir des règles d'utilisation et de s'y conformer.

Le coût moyen d'utilisation de la salle sera calculé et un tarif préférentiel pourrait être appliqué aux associations communales à compter de la 3<sup>ème</sup> occupations, sachant que les 2 premières seraient gratuites.

**DEVIS LAMY POUR ÉLAGAGE DE DIVERS ARBRES :**

Monsieur JOUSSELAIN informe le Conseil Municipal de la nécessité d'abattre des peupliers morts et dépérissant en limite de St Lambert, et d'élaguer les arbres derrière les préfabriqués de l'école, Rue des Deux Feux ainsi que dans le lotissement du Clos-Marçais, ces derniers présentant un risque pour les habitants riverains. Compte tenu de la difficulté d'intervention, il confirme la nécessité de faire appel à une entreprise présentant les compétences nécessaires à ces travaux. Il donne donc lecture au Conseil Municipal du devis de l'entreprise LAMY d'un montant de 1 975.00 € HT, soit 2 362.10 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**. ACCEPTE le devis l'entreprise LAMY, d'un montant de 1 975.00 € HT**

**. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

Il est à noter que le branchage sera broyé par l'entreprise et récupéré par la mairie pour mettre sur les plantations communales futures.

**DEVIS REXEL POUR L'ACHAT D'UNE ALARME POUR LA MAIRIE :**

Suite à de nombreux vols dans les mairies, Monsieur BIGOT présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise REXEL pour la fourniture d'une alarme à la Mairie, d'un montant de 1 110.77 € HT soit 1 328.48 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**. ACCEPTE le devis l'entreprise REXEL, d'un montant de 1 110.77 € HT pour la fourniture d'une alarme à la mairie,**

**. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

Ont également été évoqué la nécessité de ranger dans un coffre-fort les timbres et différents tampons de la mairie ainsi que les registres d'état civil dans une armoire anti-feu et anti inondation.

**DEVIS POUR LA FOURNITURE D'UN FILET POUR LE JEU MULTI ACTIVITÉS :**

Suite à la réception de nombreux ballons dans les jardins des maisons sises derrière le jeu multi-activités, Monsieur BRUNET présente au Conseil Municipal 2 devis pour la fourniture d'un filet avec poteaux, jambes de force et câbles pour son installation :

- AGORESPACE : 3 904.00 € HT 4 669.18 € TTC
- CASAL SPORT : 1 450.00 € HT 1 796.20 € TTC pour des fournitures identiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**. ACCEPTE le devis de CASAL SPORT d'une montant HT de 1 450 € pour la fourniture d'un Filet, de poteaux, jambes de force et câbles à positionner derrière la structure multi-activités,**

**. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

**INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE ELECTRIQUE DANS L'ÉGLISE :**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un devis de l'entreprise CGV CIEL pour L'installation d'un système de chauffage électrique dans l'église Saint Etienne, basé sur le système de panneaux radiants IRC infra-rouge court par lampes halogènes disposés sur mâts, 8 repartis le long de la nef et 1 pour le chœur, d'un montant de 10 946.42 € HT soit 13 091.92 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE de solliciter un autre devis afin de pouvoir formuler des comparaisons.**

**Exposé de Christophe LEFÈVRE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Tourisme :**

Après avoir rencontré les acteurs touristiques de la commune, il confirme que les Canoës d'Anjou, le camping et la guinguette sont satisfaits de leur saison malgré un printemps plutôt frais et humide. La propriétaire du camping a néanmoins connu des problèmes de montage de sa yourte ainsi que des problèmes de fuites d'eau dans les réseaux enterrés. Le personnel communal essaiera de réparer ces problèmes de canalisation durant l'hiver.

Un accord a également été trouvé avec le SMICTOM concernant l'évacuation des détritux au camping, à la plage et pour les canoës.

Le gîte de Mr GUILLET a également bien fonctionné cet été.

A la demande de Mr LEMAITRE, Mr LEFÈVRE confirme qu'il lui est difficile de dire quelles sont les retombées du nouveau label « Station verte » et lui certifie qu'une taxe de séjour à bien été instituée par la CCLL, taxe qui sera réglée par l'ensemble des touristes résidants sur la commune.

**Circuit Loire à vélo** : beaucoup de cyclistes usagers de cet itinéraire se sont plaints du mauvais entretien de la piste.

Des tables de pique-nique supplémentaires sont demandées au niveau de la prairie et près du camping tout comme l'installation de toilettes sèches.

**Repas des anciens** : il est fixé au 22 octobre 2013 et sera organisé par Mr BELLOEUVRE.

• **Exposé de Mr BIGOT, 2<sup>nd</sup> Adjoint, urbanisme, bâtiments, architecture** :

**Travaux de toiture des classes maternelles** : la seconde et dernière partie vient de débiter et devrait durer une quinzaine de jour.

**Centre culturel** : La moquette murale, suite aux dégâts de l'ESA, va être changée par Mr Emmanuel GOISLARD.

**Un stage de 3 jours d'habilitation à la conduite de nacelle** : va être suivi par Mr MARIE.

**Agrandissement du cimetière** : le terrain nécessaire a été borné cette semaine.

**SIEML** : Un devis lui sera demandé pour la pose de quelques candélabres au bout de la Rue de Galerne afin de faire la liaison avec ceux qui vont être installés par le lotisseur dans le Hameau de Galerne.

**La construction d'un hangar communal** : sur le terrain du local des cantonniers, qui devait servir d'entrepôt à différentes associations et après consultation des services de la DDT, ce projet ne pourra pas être réalisé. Selon les règles d'urbanisme, seule une extension de 40 m<sup>2</sup> serait envisageable, ce qui n'est pas suffisant pour la commune.

Par contre, le local de 400 m<sup>2</sup>, dans lequel exerçait Mr FORTIER, rue des Deux Feux est en vente et le propriétaire propose de le céder à la commune moyennant la somme de 50 000 €. Une possibilité de cloisonner ce local afin de le louer est envisageable. La toiture étant composée de fibro-ciment (donc d'amiante), le Conseil Municipal charge Mme le Maire et Mr BIGOT de négocier le prix de vente.

• **Exposé de Mr BRUNET, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Ecoles – Education – Culture – Communication**

**Ecole** : il fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée avec des effectifs stables, le Maître absent à la rentrée a trouvé un remplaçant.

Au niveau du personnel communal, Mr DAVID a repris son poste en conservant les méthodes mises en place durant sa disponibilité. Mme LOUINEAU prendra sa retraite aux vacances de la Toussaint et son remplacement sera assuré par Mme COLINET qui prend le poste d'ATSEM et Mme AUMOND au niveau de la garderie. Le personnel des écoles a débuté une formation sur les questions d'hygiène d'animation et disposition, qui va se dérouler sur 10 demi-journées (1 mercredi après-midi par mois de septembre à juin).

**Réforme des rythmes scolaires** : Il rend compte d'une réunion sur ce sujet qui s'est tenue le 26 septembre dernier à Baugé, en présence entre autre du Sous-Préfet et de l'Inspecteur d'Académie et d'où il ressort que la mise en place de cette réforme pose un certain nombre de problèmes. La réglementation devrait être assouplie sur certains points, mais personne ne sait sur lesquels. Quant à la réflexion qui doit s'engager au niveau de la CCLL, une réunion est prévue le 15 octobre prochain.

**Sentier de randonnée pédestre** : vient d'être repéré sur la commune, sur une distance de 14 km, par l'OTC. Il est susceptible d'être inscrit au niveau départemental ce qui permet une visibilité plus importante et le versement d'une aide pour l'entretien.

Le Conseil Municipal **DEMANDE l'inscription de ce chemin de randonnée au niveau départemental et DONNE pouvoir à Madame le Maire afin de signer les conventions nécessaires avec les personnes dont le chemin va longer leur propriété (notamment le long de l'Authion).**

**Projet du presbytère** : En attente de la proposition de loyer faite par Maine et Loire Habitat pour les professionnels de santé qui pourraient s'installer dans les locaux.

**Gare SNCF** : il faudra au moins 6 mois avant d'avoir une réponse pour l'acquisition éventuelle du parking de l'ancienne gare.

. **Exposé de Mr JOUSSELAIN 4<sup>ème</sup> Adjoint, voirie :**

**Les travaux de voirie 2013 co-financés avec la CCLL** : sont terminés et sont bien réalisés.

La réception des travaux aura lieu la semaine prochaine.

**Pour le programme 2014** : suite au passage de la commission voirie, des devis vont être demandés pour des travaux :

- au bout de Boumois, pour des flaques d'eaux stagnantes devant chez Madame BOUCHÉ : nécessitant la pose d'une grille, d'un tuyau pour évacuer les eaux dans son fossé, un reprofilage de la route et une reprise en bicouche,
- Levée de la Loire : de la Croix-Rouge au bourg, les fissures seront bouchées, un gravillonnage sera fait, une piste cyclable sera tracée et du sable rouge sera mis sur les accotements,
- Les Clairegeaudières : reprise des accotements et reprofilage,
- ainsi que des travaux de peinture.

**Plantations** : Les bulbes ne vont tarder à être plantés et les plantations d'hiver vont être mises en place.

. **LOYER DU CAMPING 2013 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

. **DÉCIDE de ne pas augmenter le prix du loyer du camping pour l'année 2013,**

. **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

(la prochaine augmentation du loyer sera vue, selon les termes du bail, en février 2014).

. **STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des gens du voyage stationnent au Gué de Fresnes et rappelle qu'il avait été évoqué lors de précédents conseils de mettre une barrière afin d'en filtrer l'entrée. Finalement, rien n'a été fait et les riverains ne sont pas très contents de cette situation qui est récurrente.

Le Conseil Municipal réitère le maintien de cette aire en l'état. Il rappelle les aires de stationnement Des gens du voyage existantes sur le territoire communautaire ;

. **GUINGUETTE** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle demandera le passage de la commission de sécurité pour cet établissement, le gérant ayant réalisé des travaux d'aménagement sans en avoir averti la Municipalité. Elle confirme que l'exploitation pourra se poursuivre durant l'hiver mais dans la partie qui se trouve à côté du bar. Elle insiste sur l'importance de la sécurité dans tout établissement recevant du public.

. **INTERVENTION DE MR LEMAITRE** qui rend compte de la réunion de la commission développement économique de la CLLL. Les entreprises continuent à investir la zone ACTIPARC avec l'arrivée de plusieurs nouvelles sociétés et autant de raison de se réjouir pour la CCLL, mais il fait remarquer que souvent ces dernières ont quitté leur précédente implantation en licenciant du personnel.

. **INTERVENTION DE MR BOUSSIN** qui rend compte de la cérémonie de remise des prix départementaux des maisons fleuries au Plessis Macé et en donne le palmarès.

. **AFFAIRES DIVERSES** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a fait procéder à l'estimation du local de l'épicerie et de son logement par Me SAULNIER, Notaire. Sa valeur a été évaluée à la somme de 125 000 à 130 000 €.

